



M. AURISSET indique que le contrat pour les Contrôles Techniques Règlementaires est arrivé à son terme et qu'il est nécessaire de contractualiser avec un nouveau prestataire avant la fin du premier semestre de l'année en cours.

Aussi, comme cela avait été fait à la CCPO avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il apparaît opportun de proposer une consultation groupée avec les communes, et quelques établissements publics associés, qui rempliraient les conditions (pas de contrat en cours ...) et souhaiteraient y participer. Cette démarche permettrait ainsi de faire bénéficier l'ensemble des participants d'économies d'échelle intéressantes.

Un courrier sera adressé par la CCHB aux communes et établissements publics concernés, les invitant à se prononcer par délibération, dans un délai ferme et définitif (avant la mi-mai). Ils devront aussi retourner un dossier technique complété.

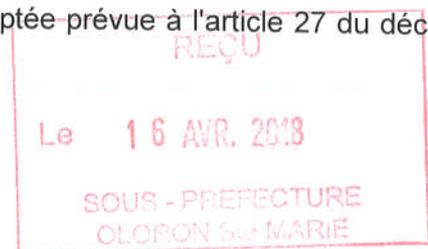
Dans le cadre de cette procédure, l'article 12 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 prévoit :

- La signature d'une convention constitutive de groupement
- La désignation d'un coordonnateur : la Communauté de Communes du Haut-Béarn
- Si nécessaire, la création d'une commission d'appel d'offres. Notre représentant pourrait être M. Bernard AURISSET, la commission étant présidée par le représentant du coordonnateur.
- Chaque membre du groupement signera son propre marché avec le prestataire retenu.

La procédure sera engagée dans le cadre de la procédure adaptée prévue à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité



- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la consultation relative aux Contrôles Techniques Règlementaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les procédures administratives nécessaires, notamment à signer la convention constitutive du groupement de commandes, et la signature du ou des marchés,
- **DESIGNE** M. AURISSET en tant que Membre et Président de la Commission d'Appel d'Offres, si nécessaire,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 12 avril 2018

Suivent les signatures

Affiché le 16.04.18



Le Président

Daniel LACRAMPE